

Procedure file

Informations de base	
COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	2009/0037(COD) Procédure terminée
Réseaux transeuropéens: octroi d'un concours financier communautaire. Codification	
Abrogation Règlement (EC) No 2236/95 Abrogation	1994/0065(SYN) 2011/0302(COD)
Sujet	
3.20.11 Réseaux transeuropéens de transport	
3.30.20 Réseaux transeuropéens de communication	
3.60.06 Réseaux transeuropéens d'énergie	

Acteurs principaux			
Parlement européen	Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
	JURI Affaires juridiques	S&D <u>GERINGER DE OEDENBERG Lidia Joanna</u>	02/09/2009
	Commission au fond précédente		
	JURI <u>Affaires juridiques</u>		
Conseil de l'Union européenne	Formation du Conseil	Réunion	Date
	<u>Education, jeunesse, culture et sport</u>	<u>2978</u>	27/11/2009
Commission européenne	DG de la Commission	Commissaire	
	<u>Service juridique</u>	BARROSO José Manuel	

Evénements clés			
28/04/2009	Publication de la proposition législative	<u>COM(2009)0113</u>	Résumé
14/07/2009	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
10/11/2009	Vote en commission, 1ère lecture		Résumé
13/11/2009	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	<u>A7-0057/2009</u>	
24/11/2009	Résultat du vote au parlement		
24/11/2009	Décision du Parlement, 1ère lecture	<u>T7-0070/2009</u>	Résumé
27/11/2009	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
	Signature de l'acte final		

30/11/2009			
30/11/2009	Fin de la procédure au Parlement		
30/01/2010	Publication de l'acte final au Journal officiel		

Informations techniques

Référence de procédure	2009/0037(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Codification
Instrument législatif	Règlement
	Abrogation Règlement (EC) No 2236/95 1994/0065(SYN) Abrogation 2011/0302(COD)
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'UE TFEU 172
Autre base juridique	Règlement du Parlement EP 165
Etape de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission parlementaire	JURI/7/00299

Portail de documentation

Document de base législatif	COM(2009)0113	28/04/2009	EC	Résumé
Comité économique et social: avis, rapport	CES1026/2009	10/06/2009	ESC	
Rapport déposé de la commission, 1ère lecture/lecture unique	A7-0057/2009	13/11/2009	EP	
Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique	T7-0070/2009	24/11/2009	EP	Résumé
Projet d'acte final	03682/2009/LEX	30/11/2009	CSL	

Informations complémentaires

Parlements nationaux	IPEX
Commission européenne	EUR-Lex

Acte final

[Rectificatif à l'acte final 32010R0066R\(02\)](#)
[JO L 108 29.04.2010, p. 0355](#) Résumé

[Règlement 2010/67](#)
[JO L 027 30.01.2010, p. 0020](#) Résumé

Réseaux transeuropéens: octroi d'un concours financier communautaire. Codification

OBJECTIF : codifier le règlement déterminant les règles générales pour l'octroi d'un concours financier communautaire dans le domaine des réseaux transeuropéens.

ACTE PROPOSÉ : Règlement du Parlement européen et du Conseil.

CONTENU : l'objet de la proposition est de procéder à la codification du règlement (CE) n° 2236/95 du Conseil, du 18 septembre 1995 déterminant les règles générales pour l'octroi d'un concours financier communautaire dans le domaine des réseaux transeuropéens. Le nouveau règlement se substituera aux divers actes qui y sont incorporés. Il en préserve totalement la substance et se borne donc à les

regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

Réseaux transeuropéens: octroi d'un concours financier communautaire. Codification

En adoptant le rapport de Mme Lidia Joanna GERINGER de OEDENBERG (S&D, PL), la commission des affaires juridiques a approuvé telle quelle, selon la procédure de codécision, la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil déterminant les règles générales pour l'octroi d'un concours financier communautaire dans le domaine des réseaux transeuropéens (version codifiée).

La proposition de la Commission a été approuvée telle qu'adaptée aux recommandations du groupe consultatif des services juridiques du Parlement européen, du Conseil et de la Commission.

Réseaux transeuropéens: octroi d'un concours financier communautaire. Codification

Le Parlement européen a adopté par 584 voix pour, 24 voix contre et 1 abstention, une résolution législative approuvant telle quelle, en première lecture de la procédure de codécision, la proposition de règlement du Parlement européen et du Conseil déterminant les règles générales pour l'octroi d'un concours financier communautaire dans le domaine des réseaux transeuropéens (version codifiée).

La proposition de la Commission a été approuvée telle qu'adaptée aux recommandations du groupe consultatif des services juridiques du Parlement européen, du Conseil et de la Commission.

Réseaux transeuropéens: octroi d'un concours financier communautaire. Codification

Veuillez voir le Journal officiel L 108, 29.4.2010, p. 355.

Réseaux transeuropéens: octroi d'un concours financier communautaire. Codification

OBJECTIF : codifier le règlement (CE) n° 2236/95 déterminant les règles générales pour l'octroi d'un concours financier communautaire dans le domaine des réseaux transeuropéens.

ACTE LÉGISLATIF : Règlement (CE) n° 67/2010 du Parlement européen et du Conseil du 30 novembre 2009 déterminant les règles générales pour l'octroi d'un concours financier communautaire dans le domaine des réseaux transeuropéens (version codifiée).

CONTENU : l'objet du règlement est de procéder à la codification du règlement (CE) n° 2236/95 du Conseil, du 18 septembre 1995 déterminant les règles générales pour l'octroi d'un concours financier communautaire dans le domaine des réseaux transeuropéens. Le nouveau règlement se substitue aux divers actes qui y sont incorporés. Il en préserve totalement la substance et se borne donc à les regrouper en y apportant les seules modifications formelles requises par l'opération même de codification.

ENTRÉE EN VIGUEUR : 19/02/2010.